



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

Papeete, le 16 mai 2022

COLLEGE DE TIPAERUI
TEL. 40 50 96 50
La Principale,

Aux parents d'élèves du Collège de Tipaerui

Objet : Fin de l'année scolaire

Madame, Monsieur, chers parents,

La fin de cette année scolaire approchant, je vous prie de prendre en compte les informations suivantes, relatives aux différentes opérations qui vont se dérouler au collège durant le mois de Juin. Je vous invite à continuer à vous référer aux divers communiqués et à l'agenda, diffusés sur Pronote, qui contribueront à vous tenir avisés de la vie du collège durant les semaines à venir. Pour des raisons d'organisation de service, veuillez noter qu'aucune démarche ne pourra être effectuée en dehors des dates et horaires mentionnés dans le présent courrier.

Le calendrier scolaire fixe officiellement les vacances au 1^{er} juillet 2022 après les cours. Le collège étant centre d'examens, les élèves seront libérés le 21 juin 2022 après la classe pour permettre l'organisation des épreuves.

ATTENTION : Le mercredi 8 juin, les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} n'auront pas cours, pour permettre le déroulement de l'épreuve orale du DNB des élèves de 3^{ème} dont la présence sera obligatoire (*voir convocations*) ;

Du 13 au 17 juin 2022, les emplois du temps seront remaniés pour permettre d'organiser une semaine de révisions pour les élèves de 3^{ème}. Les modifications seront visibles sur PRONOTE.

A compter du 07 juin 2022 et jusqu'au 05 juillet 2022, le service d'intendance sera ouvert au public de 07h00 à 11h00 tous les jours de la semaine.

A l'issue de la période de permanence, le collège fermera ses portes le 07/07/2022 pour une réouverture le 02/08/2022 de 07h30 à 14h00.

➤ **Conseils de classe et orientation**

• **Pour les 3^{èmes}**, niveaux d'orientation et de validation de palier du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, ils se dérouleront du 30 mai au 07 juin 2022. Après le conseil, les familles seront destinataires une dernière fois de la fiche navette qui mentionnera la proposition d'orientation formulée par l'équipe pédagogique. Ce document, signé, devra impérativement être restitué au professeur principal dans les trois jours. En cas de désaccord avec l'avis de l'équipe, les responsables légaux seront invités à venir dialoguer avec la direction. A l'issue de cet entretien, ils auront la possibilité de faire appel de la décision du chef d'établissement. Les dossiers d'appel devront être constitués pour le 10 juin 2022 (élèves de 3^{ème}).

• Les vœux d'orientation, **formulés par les responsables légaux**, seront saisis dans l'application AFFELNET lycée. Un bordereau sera édité à la fin des opérations de saisie et communiqué aux familles pour signature. **Toute erreur devra être signalée au chef d'établissement avant le 10/06/2022. Les responsables légaux des élèves qui n'auront pas obtenu d'affectation le 24 juin 2022 seront contactés par la direction du collège pour venir à sa rencontre dans les plus brefs délais.**

• **Pour les 5^{èmes} et les 4^{èmes}**, les conseils de classe se succéderont à **partir du 07/06/2022**. Aucune procédure n'est prévue à leur issue. Les familles pourront être reçues si besoin.

➤ **Restitution des manuels scolaires, des livres du CDI et cartes de cantine**

• **Elle sera organisée à partir du 07 juin 2022** selon le planning. Votre enfant en sera tenu avisé par son professeur principal. Je vous rappelle que tout manuel ou livre perdu ou endommagé devra être remboursé (3000xpf/manuel, 1000xpf/livre du CDI, 1000xpf/carte de cantine). Le service d'intendance sera à votre disposition pour toute information. **Les élèves de 3^{ème} pourront conserver certains manuels scolaires jusqu'au 24/06/2022. Ils devront impérativement les rendre ce jour-là à l'intendance.**

➤ Réinscriptions

• Le dossier de réinscription sera donné à chaque élève contre signature. Ce dossier COMPLET sera remis par votre enfant à son professeur principal à la date qui lui sera indiquée (entre le 7 et le 17 juin 2022 à l'issue du conseil de classe). Ce document sera pré-rempli. **Je vous remercie de procéder en ROUGE aux corrections éventuelles de certaines informations y figurant (orthographe des noms et prénoms suivant l'état civil, coordonnées et identité des responsables légaux, contacts téléphoniques...).** **Les dossiers seront ramassés en classe entre le 15 et le 17 juin 2022.** Tout dossier incomplet sera refusé. **La réinscription ne sera définitive que lorsque les familles seront entièrement en règle avec l'établissement (restitution des livres, manuels et carte de cantine, sommes dues acquittées, dossier complet).** Les familles seront avisées de l'avancée de cette procédure par un coupon remis à chaque enfant. **Pour des raisons organisationnelles, aucune démarche effectuée en dehors de ce calendrier ne pourra être acceptée.**

• A l'occasion de ces réinscriptions, certains responsables légaux seront invités à se présenter au collège pour envisager avec l'équipe la poursuite de la scolarité de leur enfant. Ils en seront avisés par l'établissement qui prendra contact par téléphone ou par courrier.

• Une journée de réinscription est prévue pour **les retardataires le 05/07/2022 de 07h30 à 14h00**. Nous attirons votre attention sur le fait que le collège de Tipaerui est un établissement très demandé et qu'il nous est impossible de garantir la disponibilité de places au-delà de cette date, même pour des élèves qui y étaient déjà inscrits.

• **Une permanence de l'APECT se tiendra entre le 13 et le 28/06/2022 puis le 05/07/2022** afin de permettre aux familles de commander les packages de fournitures scolaires. Les commandes payées seront prioritaires.

• Les responsables légaux des élèves qui souhaitent changer de collège à la rentrée prochaine sont invités à venir retirer une annexe 6 auprès du secrétariat de direction **le 24/06/2022 au plus tard**.

➤ Inscription post 3^{ème}

• **Les dossiers d'inscription en lycée et en lycée professionnel** seront distribués aux élèves à l'issue de leur conseil de classe. Ils devront être complétés, signés par les responsables légaux et prêts à la date fixée par chaque établissement. **L'exéat, délivré par le collège le 24/06/2022 devra obligatoirement y figurer.** Pour les lycées professionnels, l'attention des familles est attirée sur la nécessité de respecter les calendriers d'inscription sous peine de perdre la place attribuée. **Les élèves seront avisés de leur établissement d'affectation à l'issue de la procédure Affelnet, le 24/06/2022** : la notification leur sera remise au collège à l'issue de leur dernière épreuve du DNB.

➤ Examens session 2022 :

• **CFG :**

✓ L'épreuve orale se déroulera le **14 juin 2022** / Les résultats seront connus le **1^{er} juillet 2022**.

• **DNB :**

✓ Les épreuves orales se dérouleront le **08 juin 2022**. Les épreuves écrites sont programmées **les 23 et 24 juin 2022**.

✓ Les résultats seront affichés le **08 juillet 2022**.

➤ Rentrée 2022

• **Les familles d'enfants bénéficiant d'un dispositif d'accueil ou d'accompagnement (PAP, PAI,...) qu'elles souhaiteraient voir reconduit sur la prochaine année scolaire, sont invitées à prendre l'attache de l'infirmière de l'établissement à compter du 30 mai 2022.**

• Afin de préparer la semaine de stage d'observation qui se déroulera lors du premier semestre de l'année 2022/2023, **les parents des futurs entrants de 3^{ème}** sont d'ores et déjà invités à se renseigner pour trouver une entreprise susceptible d'accueillir leur enfant.

• **Les packages pourront être retirés au collège le samedi 06/08/2022 de 07h30 à 11h30.**

• **Les élèves de 6^{ème}**, accompagnés de leur famille en matinée, seront accueillis le **11/08/2022** de 07 heures à 14h30. Les élèves pourront déjeuner à la cantine.

• **Les collégiens des autres niveaux** seront accueillis le :

***09/08/2022**, de 07h à 14h30 (demi-pension assurée) : **niveau 3^{ème}**

***10/08/2022**, de 07h à 11h (pas de demi-pension) : **niveau 5^{ème}**

***12/08/2022**, de 07h à 11h00 (pas de demi-pension) : **niveau 4^{ème}**

• **Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS** feront leur rentrée selon leur niveau de classe

• **Les cours commenceront pour tous, selon les emplois du temps, le 16/08/2022 à partir de 07h. La demi-pension fonctionnera normalement.**

Au nom de l'ensemble des équipes du collège, je souhaite une bonne fin d'année scolaire à nos élèves et formule des vœux de réussite à tous ceux qui vont rejoindre d'autres établissements scolaires à la prochaine rentrée.

Bien cordialement,

Maité LEQUERRE

